

Zones Abords d'École

Rappel du fonctionnement



Des Zones Abords d'École sont installées à proximité de nombreuses écoles à Schaerbeek. Leur objectif est d'améliorer l'accessibilité, la sécurité et la rotation aux abords des écoles en facilitant le débarquement des enfants depuis les véhicules de leurs parents.

Concrètement, durant l'horaire indiqué sur le panneau, **un court arrêt est autorisé**, uniquement pour déposer son ou ses passagers et repartir immédiatement pour laisser la place au véhicule suivant.

Le conducteur d'un véhicule n'est donc pas autorisé à s'en éloigner ni à entrer dans l'école, au risque de devoir payer une redevance de 100 €.

Pour faire respecter ce type de zone, parking.brussels effectue quotidiennement des contrôles en scan-car :

- S'il est constaté sur les images que le conducteur se trouve dans son véhicule ou à côté, aucune redevance ne devra être payée.
- Si aucun conducteur n'est visible dans son véhicule ou à proximité, le véhicule sera considéré comme en stationnement et une redevance de 100 € sera émise. Ce tarif dissuasif vise à libérer ces zones du stationnement pour y privilégier le débarquement des enfants.

Les parents de très jeunes enfants souhaitant les accompagner jusqu'à l'école sont invités à stationner leur véhicule en dehors de la Zone Abords d'École. Pour rappel, hors des Zones Abords d'École, le stationnement est gratuit avant 9h.

DES QUESTIONS ?
mobilite@1030.be



COMMENT COMPRENDRE CE PANNEAU À MESSAGES MULTIPLES?



- En Zone Abords d'École le stationnement est autorisé.
- MAIS PAYANT pour tout le monde, même les riverains :
 - du lundi au vendredi
 - de 7h30 à 9h
- En dehors de ces horaires, la réglementation zonale en vigueur s'applique (zone verte ou rouge).
- AU TARIF forfaitaire de 100 € **EXCEPTÉ DÉBARQUEMENT** = *temps nécessaire pour qu'un enfant descende du véhicule de ses parents.*
- Longueur légale de la zone, généralement matérialisée par un marquage en zigzag au sol.

